

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENTService de la Prévention
des Pollutions et des
RisquesBureau de
l'Environnement
Industriel *ABLC*19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEXL'inspecteur des installations classées
s/c du directeur,

à

Monsieur le gérant de Nouméa Immobilier
BP Q2
98851 NOUMEA CEDEX

N° 2011-24758/DENV

Nouméa, le 17 JUIN 2011

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
visites d'inspection des ouvrages de traitement et d'épuration des eaux usées des immeubles « Séquoia », « le petit latin » et « Kariba »

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les comptes-rendus des inspections du 16 mai dernier des stations d'épuration des immeubles « Séquoia », « le petit latin » et « Kariba ».

Pour l'ensemble de ces installations, je vous demande de réaliser un bilan 24 heures dans un délai de 3 mois et de m'en communiquer les résultats.

Pour l'immeuble « Séquoia », plus particulièrement, il vous est demandé d'une part de mettre en œuvre sans délai les mesures permettant d'assurer une bonne ventilation du local et d'autre part de régulariser la situation administrative de l'installation.

Le contenu du dossier de déclaration vous est rappelé ci-dessous :

- le formulaire de déclaration ci-joint dûment renseigné et signé;
- l'extrait K-bis ;
- une carte au 1/25 000 ou à défaut au 1/50 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projeté ;
- un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication, dans un rayon de 100 mètres, de l'occupation du sol, des activités et de la vocation des bâtiments, des établissements recevant du public, des voies de communication, des hydrants, des plans d'eau et cours d'eau, des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement, des ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement, de l'établissement ;
- une note précisant les bases de conception, d'implantation, de dimensionnement, notamment l'évaluation du volume et de la charge de pollution domestique à traiter, les caractéristiques techniques, les conditions de réalisation et d'entretien de ces dispositifs et le choix du lieu de rejet.

Enfin, pour l'immeuble « Kariba », plus particulièrement, je vous demande de me transmettre un calendrier, établi par la mairie de Nouméa, de mise en service de la station d'épuration du centre ville et de la pose d'un réseau séparatif permettant de collecter les eaux usées de l'immeuble « Kariba » ainsi que de l'engagement du syndic de procéder au raccordement de l'immeuble.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pièces jointes : 3 comptes-rendus des visites d'inspection du 16 mai 2011